

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**Monsieur Julien MENANT**

Technicien contractuel

Chef de secteur

Direction Adjointe des routes

Direction des Routes

Direction générale adjointe des Infrastructures et du développement territorial

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,Considérant le recrutement de Monsieur MENANT, technicien contractuel, en qualité de Chef de secteur, à compter du 1^{er} avril 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

ARRETE

- ARTICLE 1** Délégation est donnée à Monsieur MENANT, technicien contractuel, Chef de secteur, à l'effet de signer :
Les commandes inférieures ou égales à 1 500 € HT. Ces commandes seront passées sous le contrôle et la responsabilité du Chef de l'Agence technique dont dépend Monsieur MENANT.
- ARTICLE 2** Délégation est donnée à Monsieur MENANT, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 3** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur MENANT et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 03 AVR. 2024
après dépôt en préfecture le 03 AVR. 2024
après publication ou notification le 05 AVR. 2024